



INSCRIPTION INDIVIDUELLE

AU RÉSEAU MÉDI@'PASS

RAPPEL DES CONDITIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Date :

Numéro de carte :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance :

Nom du responsable pour les mineurs :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Cocher les cases :

☐

J'accepte les conditions du règlement intérieur

☐

J'autorise le réseau Médi@'pass à m'envoyer des informations
(programmation, mails etc)

☐

J'autorise mon enfant à s'inscrire à la médiathèque et me déclare responsable
des documents empruntés. L'enfant demeure sous l'entière responsabilité du
parent ou du tuteur lors de sa présence dans la structure

Signature :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'USAGER

- **Consultation** en médiathèque **gratuite**– inscription non obligatoire
- **Inscription obligatoire** pour tout emprunt
- **8 documents tous supports** confondus par carte pour 3 semaines
- **30 documents/carte pour les collectivités** (Ecoles, Assos...)
- **Carte gratuite pour les habitants** de la CCSA et de Momignies
- Carte gratuite pour les collectivités du territoire y compris Momignies
- 5€ pour les habitants extérieurs à régler au PIDE de Fourmies, à la médiathèque de Fourmies ou d'Anor, par chèque.
- 2 € en cas de perte ou détérioration
- **Réservations** : tout usager a le droit à 2 réservations par carte
- Les réservations peuvent être effectuées sur place ou en ligne sur le portail du réseau à l'adresse suivante : ccsa.reseaubibli.fr
- Un mot de passe vous est donné lors de la première visite sur le portail. Nous vous conseillons de le personnaliser.
- **Tout retard fera l'objet d'une lettre de rappel.** Au bout de 3 relances le remboursement des documents vous sera demandé par le Trésor public.
- **Tout document non restitué** à la médiathèque, ou rendu dans un état n'en permettant plus le prêt selon l'avis du responsable de l'établissement, **devra être remplacé** par la collectivité sur la base du prix public de l'ouvrage à la date de la demande de remplacement.
- Les animaux de personnes en situation de handicap sont les seuls autorisés en médiathèque.
- Le vapotage et l'usage du tabac sont interdits
- Les détails du règlement sont consultables en ligne via le portail <http://ccsa.reseaubibli.fr>
- En cas de besoin vous pouvez appeler les responsables des différents établissements pour obtenir des informations, renouveler vos prêts ou régler un litige lié à des documents.

Bonnes découvertes ! A bientôt !

Les équipes du réseau Médi@'pass